

## Les Actes

# ASSISES NATIONALES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

**18 & 19 NOVEMBRE 2021**

à Lille Grand Palais  
& en distanciel



*Protection de l'enfant :  
du temps pour l'enfance ?*

*En partenariat avec*

**Direction[s]**



# ASSISES NATIONALES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

18 et 19 novembre 2021

## PROTECTION DE L'ENFANT : DU TEMPS POUR L'ENFANCE ?

**JEUDI 18 NOVEMBRE 2021**

---

**Adrien TAQUET (Secrétaire d'Etat à l'enfance et à la famille)**

Discours d'hommage aux professionnels. Rappel de la nécessité pour eux et in fine les enfants, d'avoir de bonnes conditions de travail, aussi dans un souci d'attractivité, à relier avec la nécessité d'une revalorisation salariale. Point sur l'évolution des profils des enfants accueillis qui concentrent davantage de difficultés, de handicap, avec des enjeux de santé mentale face auxquels les professionnels se sentent seuls.

Pour y répondre :

- La stratégie nationale de prévention de la protection de l'enfance lancée il y a 3 ans
- La réforme de l'ASE
- Un plan sur la qualité de vie au travail des professionnels, avec les professionnels et les départements
- Revoir la formation pour que les compétences et les pratiques s'ajustent à la nouvelle donne

Projet de loi : faire en sorte qu'il n'y ait plus de sortie sans solutions dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance, avec d'une part, la systématisation de la garantie jeune, mais aussi par l'extension des contrats jeunes majeurs pour les jeunes qui n'auraient aucune autre solution. Il convient de donner à ces jeunes, plus de temps pour construire leur avenir.

Mission sur la parole des enfants : 1500 enfants rencontrés à travers le territoire pour écouter leur quotidien, la façon dont ils appréhendent l'aide sociale à l'enfance. Place importante à la parole des enfants protégés, afin que ceux-ci puissent être pleinement acteurs de leurs parcours, qu'ils puissent être associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques qui les concerne. Il est temps que la protection de l'enfance leur accorde les moyens d'agir et de garantir leurs droits. Trop souvent les enfants protégés manquent d'espace pour exprimer leurs attentes vis-à-vis des acteurs de la protection de l'enfance.

Au-delà de la loi, ce sont aussi les pratiques professionnelles qui font la protection de l'enfance.

---

**Marie TONERRE (Vice-Présidente du conseil départemental du Nord)**

Il y a plusieurs temps dans l'accueil d'un enfant : le temps de l'évaluation, le temps pour travailler les repères affectifs, le temps pour qu'il sente écouté, le temps pour construire son projet, tout en respectant la temporalité des procédures institutionnelles (famille, magistrats, travailleurs sociaux de l'ASE ...) établissements, acteurs de soins doivent s'articuler pour éviter des ruptures supplémentaires.

Les équipes peinent à se poser pour échanger sur les besoins d'un enfant comme si le temps était rare.

Au sein du département du Nord, souhait d'encourager les projets, les innovations tel que le projet « l'internat de demain » porté par l'EPDSAE. Pour ce faire, volonté d'accentuer la contractualisation avec l'Etat.

---

### Marie Laure DE GUARDIA PIQUEMAL (Présidente du GEP SO)

Discours sur l'écoute de la parole de l'utilisateur, et de la prise en compte de son avis au sein du secteur du handicap, mais aussi, et surtout dans le secteur de la protection de l'enfance où le chemin à parcourir est plus long et plus ardu.

Volonté d'ouvrir largement les portes des foyers aux médias et d'entrer dans le débat avec ceux qui dénonçaient les dysfonctionnements du système et des institutions.

C'est une vraie cause pour les futures élections. Sommes-nous vraiment tous ensemble pour défendre cette belle cause ? n'est-ce pas le doute qui accru ces derniers temps ?

Nous ressortons de la crise sanitaire plus affaibli qu'avant, avec le sentiment de ne pas voir le bout du tunnel, et devant faire face à des difficultés supplémentaires, en partie, créées par le système lui-même.

Point sur la perte d'attractivité des emplois du secteur, non par manque de vocation, toujours présente, mais bien par ce que l'application des mesures partielles du Ségur de la santé par exemple laissant de côté 20 000 professionnels du secteur social entraînent une érosion des candidatures et une augmentation des postes vacants. Il en ressort un risque affirmé par de nombreux responsables d'associations et d'institutions du secteur, une perte réelle de qualité du service rendu à l'utilisateur.

---

### Regard philosophique sur le rapport au temps – Jean-Philippe PIERRON

Professeur des universités en philosophie, Université de Bourgogne

La question qui est posée est celle du temps de l'enfance : est-il différent du temps de l'adulte et du temps du vieillard ? La question du temps est-elle autre chose qu'une question, un mystère ? Il faut distinguer le problème (que l'on pose devant soi afin de le résoudre) et le mystère (dans lequel nous sommes).

Lorsque nous parlons aujourd'hui du temps, nous en parlons avec d'autres mots : ceux des mathématiques, ceux des statistiques, ceux des nomenclatures : il est en avance, il est en retard, il est « dys » ... C'est une langue quantitative. Son avantage est de permettre de gérer les flux. Max Weber appelle cela la bureaucratie administrative du monde vécu, à savoir l'application au monde social des pratiques industrielles. Et la question du temps n'y échappe pas. Comment le travail social s'y maintient ? Comment nos comptages peuvent-ils être considérés comme des moyens (et pas des fins) ?

La distinction entre le temps compté et le temps raconté est faite par Bergson qui consacrait sa réflexion à la distinction entre le temps et la durée. On peut découper, segmenter une vie, mais il y a un risque : celui d'expliquer le futur par le passé. Mais ce faisant, on s'empêche d'être disponible à la surprise, à l'évènement... L'évènement devient vite un évènement indésirable.

Catherine Perret a publié un ouvrage : « Le Tacite, l'humain », avec une introduction sur l'histoire de la protection juridique de la jeunesse. Cette protection juridique de la jeunesse est portée par trois choix : celui de chercher à rationaliser les profils des usagers ; celui de naturaliser, c'est-à-dire de ramener les traits à des éléments de nature et celui du rendement social, de l'efficacité sociale.

Le propos peut être exposé en **trois parties** : le rapport entre l'identité personnelle et le temps personnel et collectif, le rythme analyse du temps de l'enfant et à hauteur d'enfant ; la relation entre le temps personnel et le temps institutionnel.

1. Comment répondons-nous à la question « Qui es-tu ? » : nous racontons des histoires. Nous articulons identité et temporalité. Le philosophe Paul Ricoeur pose le concept sur identité narrative dans son œuvre « Temps et récits ». Cela vaut pour l'identité personnelle mais aussi pour l'identité collective. Qu'est ce qui demeure de moi depuis le temps de l'enfance, alors que beaucoup de choses ont changé ? L'identité est fixe, donc elle est facile à loger, l'identité stable permet d'identifier, de caser, de traiter. L'identité narrative est plus complexe : elle est marquée par une double dimension du temps : elle est irréversible mais aussi imprévisible, entre mémoire et avenir. Ce que l'on peut offrir aux enfants : hospitalité d'un lignage. Notre histoire est entrelacée à des histoires qui ne sont pas les nôtres, qui nous précèdent : la famille, l'institution qui accueille. Il y a donc une articulation entre notre histoire personnelle et celle des institutions.
  
2. Le temps de l'enfant et « rythme analyse ». Penser le temps à hauteur d'enfant. L'expression de « rythme analyse » est empruntée à Gaston Bachelard dans « La dialectique de la durée ». Il invite à ne pas confondre cadence et rythme. La cadence, c'est le temps de l'activité ramené à son approche métronomique : combien peut-on prendre en charge d'enfants dans une heure, par exemple. Le rythme ne peut être défini a priori parce qu'il n'existe qu'à être vécu. Il renvoie le temps à sa dimension incarnée. Le rythme donne corps au temps à partir d'une perspective, celle du sujet incarné que je suis. La notion du temps n'est pas la même pour un tout-petit ou un adolescent. L'expérience du rythme personnel se confronte à celle de la façon avec laquelle on rentre dans une institution, comment on y est, comment on en sort. Comment on vit dans cette institution, comment on s'y invente une ritualité, une symbolique du temps, comment les travailleurs sociaux inventent un temps vécu à l'intérieur du cadre défini par un temps prescrit ? Deux épistémologies qui soutiennent cette façon qu'ont les institutions de travailler :  
L'épistémologie de la psyché : quelle théorie ont les équipes dans leur intelligence qu'elles ont du rythme des enfants ? A quel type de savoir font-elles référence pour produire un type d'intelligence de la dynamique psychique des personnes ? Que se passe-t-il quand on a des approches de type sciences cognitives ou neuro comportementales qui ont une manière de vouloir décrire la psychique et qui ont des avantages et inconvénients : elles permettent de créer des scores, d'évaluer, de quantifier et donc de penser des stratégies. Ces outils d'évaluation du médico-social servent une temporalité. Comment cette temporalité sert les rythmes de l'enfant et pas autre chose ?  
La seconde épistémologie est celle des sciences des organisations qui structurent les institutions du médicoéducatif : les sciences des organisations ou le New Public Management a eu ses effets sur médico-social et il a déployé ses épistémologies. L'outil de travail n'est pas l'almanach ni le calendrier, mais le tableur Excel. Cela a pour effet que les sciences de gestion amènent un souci de coordonner plutôt que de coopérer, en oubliant que la coordination est au service de la coopération, que la coordination ne fait pas tout.  
Le troisième rythme est le macrorythme socio-culturel : le temps des institutions et des personnes sont pris dans un temps plus vaste qui est le temps sociopolitique, marqué par l'importance de l'accélération, de l'accélération sociale du temps, du projet, de la performance, de la rapidité, de l'efficacité, de l'efficience. Il faut aller vite... mais comment tout cela est-il articulé avec le temps du politique ? Quelle est la place du temps de l'enfance dans notre société qui connaît la brutalité, la violence, la rapidité, le souci d'efficience
  
3. Temps institutionnel et temps personnel, les points de vigilance.

On peut faire l'hypothèse que l'attention au temps est un enjeu éthique et politique. Il est question de la réalisation de soi. Qu'est-ce que je veux ? Comment cette visée de la vie bonne

peut s'expliciter dans des institutions ? Pourquoi inventer la protection judiciaire de la jeunesse ? Pourquoi avoir inventé des institutions et pourquoi continue-t-on d'en inventer ? Qu'est ce qui marque la créativité des professionnels, à distinguer de l'incitation à l'innovation ? La créativité des professionnels répond par une inventivité pratique à des situations face auxquelles elle proteste. Une institution a ses inerties, mais elle ne peut se comprendre sans l'intuition qui la fonde. L'intuition qui la fonde, c'est une certaine idée qu'on se fait de l'enfance, de son devenir, de son avenir, de son style d'être au temps. Donc comment inventer des institutions justes qui servent un travail éducatif, un travail du bien faire ? Comment penser nos institutions socio-éducatives comme des milieux sécurisés et sécurisants ? Que doivent-elles être pour être un milieu soutenant pour les enfants dans leur rythme ? On peut alors distinguer les principes de normalité et normativité.

Ceci amène trois points d'attention :

1. Ce qu'il est préférable de faire. Faut-il articuler ou profiter de la non-synchronisation comme autant de frictions, afin de repenser les enjeux pour se rythmer soi-même et rythmer nos organisations ? L'absence de synchronisation est-elle un problème ou une opportunité ?
2. La place que nous donnons à notre société au discours de la norme, celle des protocoles, des procédures. La question est celle de savoir comment installer de l'évènement au sein du programmé et comment reconnaître que l'évènement n'est pas la catastrophe mais le rappel que les normes ne sont pas des fins.
3. La réponse que nous avons sur le fait de setemporaliser dans une société d'accélération telle que la nôtre.

---

### **Le temps psychique de l'enfant – Guillaume BRONSARD**

Pr. Guillaume BRONSARD- Psychiatre de l'enfant et de l'adolescent au CHRU de Brest, Président de l'Association Nationale de Maisons des Adolescents

Enjeu du rapport entre les enfants et les professionnels (éducateurs, pédagogues mais aussi magistrats, psychothérapeutes, médecins) qui ont en charge le "mieux être", le "moins mal être" des enfants avec un seul et unique but : **rassurer et stabiliser ces enfants.**

Les enfants sont piégés par deux angoisses absolument fondamentales :

- **La mort** et, pour les plus petits, l'angoisse de la disparition, de la destruction. Cette dernière angoisse est perçue extrêmement tôt.
- **L'abandon** Cette angoisse d'abandon est vécue de façon très précoce par les enfants et elle est vécue totalement par nous-même. Elle n'est pas toujours débordante mais dès lors qu'il y a des petits signes que celui ou celle qui nous aime pourrait ne plus s'intéresser à nous, une panique s'installe.

Il y a **3 leviers** à peu près naturels, mais qui ne sont pas du tout donnés en état de marche au petit enfant, pour lutter, pour survivre psychiquement et devenir créatif contre ces deux angoisses majeures :

- **La capacité d'apprentissage** qui va chercher dans le passé et la mémoire des choses accumulées, stabilisées mais cela ne suffit pas. Il y a aussi la curiosité qui fait des humains des êtres incurables. Les hommes veulent toujours savoir ce qui est caché et mystérieux. Cette poussée leur permet d'aller plus loin, de prendre des risques. Ce premier levier, il faut savoir le maîtriser car si notre curiosité naturelle nous pousse trop loin, nous tombons. Il va donc falloir que l'enfant apprenne à gérer cette curiosité sans qu'elle soit écrasée.
- **La capacité d'anticipation** Nous sommes les seuls animaux à pouvoir prévoir longtemps à l'avance ce qui va se passer. En pouvant prévoir, nous avons l'impression que nous allons un peu maîtriser ce qu'il va se passer. La capacité d'anticipation porte aussi un paradoxe : en prévoyant ce qu'il va se passer il est possible de la maîtriser mais le pire peut également être prévu.

- **La capacité de lien** : capacité à nous rendre aimable. Par chance, les hommes ont besoin du regard de l'autre.

Grâce à un temps très long (20-25 ans) qui est celui de la maturation neuropsychique, le petit humain va s'autonomiser de sa dépendance totale. Le bébé humain naît dans un état d'immense handicap, il est incapable de faire des choses sans être porté, sans être aidé, sans être regardé et sans être aimé. Cette immense immaturité nous permet d'avoir un temps d'adaptation, de variété, de possibilité ce que n'ont pas les autres animaux.

L'insécurité psychique est la nature de base de ce trouble que maintenant tout le monde utilise, au moins en terme, l'attachement (dans les années 50, théorie de John Bowlby sur l'attachement). L'attachement "secure" c'est le mission de la protection de l'enfance. Les états d'insécurité psychique qui peuvent (ou pas) arriver à des troubles de l'attachement sévères avérés type désorganisés où il n'y a plus aucun ordre possible c'est l'incapacité des enfants à pouvoir se projeter. Ils iront soit trop loin soit pas assez car ils n'arrivent pas à se repérer et à se réguler. Même sur le plan biologique, le stress précoce chronique qui n'est induit que par le trouble du vide et l'impossibilité de pouvoir prévoir, associé de temps en temps à de la maltraitance active et directe, entraîne des désordres biologiques (perturbations du cycle du cortisol).

Un élément est important à mettre en avant par rapport à notre société : le temps de l'enfance ressemble aux temps modernes. L'immédiateté, l'image, l'hyper narcissisme et la peur du vide et de l'ennui sont des caractéristiques normales et ordinaires pour un enfant.

Pour aider les enfants, il faut se mettre à hauteur d'enfants.

Il existe 3 étapes pour la psychologie du développement et pour les pédopsychiatres, 3 phases de séparation :

- L'accouchement
- La phase d'opposition à 3 ans
- L'adolescence

La première phase est l'accouchement. Ça commence par la douleur psychique. La maman et l'enfant sont pendant quelques mois deux et il va falloir que cette fusion se défusionne. Cette phase d'accouchement est la 1ère phase de séparation et d'individuation mais cela est trop rapide. Dès que l'enfant sort, il est remis sur le ventre de sa mère pour qu'il ne s'en éloigne pas de trop, pour qu'il retrouve l'odeur, le rythme, le son et la chaleur. La mère, aidée par le père, va, les mois suivants, essayer de la détacher d'elle. Le début de ce mouvement de tiraillement est un conflit.

La deuxième phase est l'opposition entre 2 et 3 ans où l'enfant va tout refuser. Il est en conflit permanent. Avec l'entrée à l'école, l'enfant va voir qu'il n'y a pas que ses parents. Arrive ensuite la phase entre 5 et 7 ans, phase majeure pour apprendre aussi à l'enfant qu'il va falloir faire le deuil de quelques idées comme le mariage avec sa mère ou son père. A cet âge, l'enfant ne veut que sa mère, c'est sa vie psychique, son avenir. Pour le libérer de cela, la société va devoir imposer l'interdit.

La troisième phase est celle de l'adolescence. La puberté arrive de façon brutale surtout chez les filles (transformation du corps que l'on ne maîtrise plus mais également transformation psychique). L'enfant, à partir de l'adolescence, commence à savoir qu'il est dans un monde à peu près fini. Il arrive à prendre conscience de sa propre finitude, le fait que le temps passe. Il va mettre son corps à l'épreuve et sa curiosité va le pousser à s'autonomiser. Il va aller vouloir connaître les choses interdites (comme le cannabis). Il est absolument indispensable au développement psychique humain de pouvoir aller voir ce qu'il y a derrière le rideau. Il faut être extrêmement subtil pour les autoriser à prendre des risques mais pas trop.

Ces différents éléments nous mettent face à l'enfant et à l'adolescent dans une obligation à étancher et accompagner la conflictualité naturelle saine et nécessaire du développement. Pour réguler la violence, il faut d'abord **de la force**. On ne peut traiter la violence que par la force c'est-à-dire la légitimité, l'autorité et la cohésion du groupe. On ne peut pas s'occuper d'enfants placés sans force.

Ensuite, il faut que cette force soit **asymétrique**, nous ne pouvons pas avoir une force de même nature que celle contre laquelle on s'oppose. L'asymétrie n'est pas du tout un mépris, ce n'est pas de l'écrasement.

Enfin, il faut que nous soyons **bienveillants**. Il faut que nous aimions ces enfants, ce qui nous permet de tolérer des choses, de ne pas étouffer et d'éviter l'aliénation que cette asymétrie pourrait nous donner.

---

### **Atelier 1 : Trouver sa place points de vue d'anciens enfants placés, Avec Lucile BARBERY - Photographe documentaire**

Le premier atelier s'appuie sur des portraits réalisés par la photographe Lucile BARBERY ; auparavant éducatrice spécialisée à l'aide sociale à l'enfance. Elle a notamment réalisé un projet de portraits intitulé *Portrait : À la rencontre d'anciens enfants placés* dont l'objet est d'aller à la rencontre d'adultes ayant fait l'objet d'un placement à l'aide sociale à l'enfance. Elle a rencontré une vingtaine de personnes, les a photographiées dans un lieu de leur choix, a écouté leur récit et a recueilli leur regard sur la protection de l'enfance. Suite à cet entretien elle a retranscrit leur témoignage par écrit et y a juxtaposé une photo d'eux prise lorsqu'ils étaient enfants.

Dans un premier temps, les participants à l'atelier sont divisés en petits groupes de dix personnes et sont invités à répondre individuellement aux deux questions suivantes :

- Quel est votre merveilleux souvenir d'enfance ?
- Quel serait votre rêve pour accorder davantage de temps pour l'enfance ?

Dans un second temps, chacun des groupes se voit confier le portrait d'un ancien enfant placé afin d'en échanger et d'en débattre. Dès lors, il s'agissait de s'interroger sur le lien que l'on pouvait établir entre le portrait et nos rêves, le portrait et notre enfance et enfin, entre le portrait et notre pratique.

---

### **Atelier 2 : Le jeu, temps intrinsèque de l'enfance. Avec Hervé Reiss : animateur puis éducateur spécialisé, aujourd'hui formateur et intervenant en AAP.**

L'atelier sur le jeu est abordé sous l'angle du jeu comme temps intrinsèque de l'enfance. La méthodologie utilisée dans cet atelier vise à rompre avec la logique suivie dans l'éducation nationale, la logique déductive, qui vise à utiliser le théorique, le savoir et les contenus pour en déduire des pratiques. L'objet de cet atelier est de travailler sur l'angle inverse : partir de la pratique, du jeu, sous une approche inductive, afin de construire notre propre savoir.

Trois jeux successifs ont permis d'échanger sur les objectifs visés et d'en tirer les conclusions par une double observation : une observation pour soi en tant que participant, et une observation des autres, à savoir le regard de l'extérieur.

En ce sens, ces trois ateliers ont permis d'ouvrir la réflexion collective sur quels en ont été les apports et quels objectifs ont été parcourus : travail de concentration ; respect des consignes ; détente ; communication ; observation ; coordination ; participation active ; entrée en relation ; inclusion, y compris du spectateur ; gestion de la frustration ; coopération ; apprentissage ; imagination ; adaptabilité ; résilience ; confiance en soi ; empathie ; plaisir ; potentialités ; lâcher prise ; découverte de l'autre.

Le jeu, n'est ni plus ni moins que le premier et le meilleur levier pour apprendre à intérioriser des règles, qui au départ sont des règles ludiques, qui vont nous amener vers un objectif pas encore identifié pour l'instant. Dans la répétition des séquences de jeu, on va habituer l'enfant (ou plus tard, à l'âge adolescent ou jeune adulte) à composer avec la règle et à intérioriser en donnant du sens. L'idée est de placer l'enfant ou l'adolescent dans une situation d'apprentissage, d'autant plus lorsqu'il se trouve en dehors de sa zone de confort. Dans cette phase, il demeure toujours accompagné au besoin par un adulte bienveillant à proximité mais qui n'a pas forcément besoin d'intervenir pour l'aider à accomplir la tâche confiée.

La dimension de plaisir, dans le développement psycho-affectif de l'être humain, est aussi importante que les fonctions de manger, boire, dormir. Ceci appelle à reconsidérer cette notion de plaisir au regard de la place de la sanction. Celle-ci doit rester exceptionnelle et ne pas entraver ce besoin fondamental de plaisir exprimé par l'enfant, car s'il n'est pas satisfait, le risque est de potentiellement favoriser des passages à l'acte.

Enfin, le jeu est un levier particulièrement riche au regard de la gestion des émotions. La plupart des jeux (qu'ils soient physiques, bruyants, très calmes, etc.), lorsque ritualisés, permettent de produire de la décharge par anticipation. Si ceux-ci sont réguliers, il est possible d'aboutir à une diminution de la surcharge émotionnelle par un retour au calme suite à un état d'excitation voire de frustration.

---

### **Atelier 3 : L'accompagnement de l'expression des émotions avec Agnès VAN LEEUW - Educatrice Spécialisée, socio thérapeute**

Toutes les disciplines s'intéressent à l'émotion. L'enfant perçoit le monde par ses sens, et le traduit par des émotions. L'émotion recouvre plusieurs dimensions. Cela peut être un mélange de sensations physiques, de la raison, etc. L'émotion induit un mouvement, un comportement. Sans émotion il n'y a ni actions, ni motivation. L'émotion est à l'origine de notre énergie vitale. Notre émotion nous permet de communiquer avec les autres, et de comprendre les autres.

Voici quelques exemples d'émotions :

**Celles que l'on va considérer comme négatives** : la peur, l'agressivité, la répulsion, le dégoût, la détresse, la tristesse

**Celles que l'on va considérer comme positives** : la joie, la force, la puissance, l'apaisement, l'attachement

**Le rôle des éducateurs dans l'accompagnement des émotions** : Il faut montrer que les enfants que l'on accompagne comptent pour nous en tant qu'éducateur. Il est nécessaire de sécuriser et d'apaiser les enfants, même dans le cadre de l'accueil d'urgence. Parfois, les jeunes accompagnés ont une incapacité à comprendre leurs propres émotions qui se traduit par de la violence. Dans le cadre de la protection de l'enfance, il faut éviter d'hurler, éviter les dialogues de sourds, apprendre à se maîtriser, et être connecté à ses propres émotions. Il faut accueillir l'émotion de l'autre. Être dans la désescalade lorsqu'il y a des tensions lors d'un échange et inviter son interlocuteur à exprimer calmement ses émotions.

---

### **Atelier 4 : L'attachement Avec Fabien Bacro, Maître de conférence en Psychologie du développement**

L'attachement est un besoin qui est considéré comme étant inné, qui contribue à la survie de l'espèce par sa fonction de protection (les enfants recherchent la proximité dès la naissance) et qui ont tous pour objectif de trouver cette proximité auprès d'un adulte, adulte qui pourra protéger l'enfant mais aussi réguler les émotions auxquelles l'enfant est confronté. L'enfant est ainsi protégé et peut s'ouvrir au monde. Les deux systèmes d'attachement et d'exploration de l'environnement sont liés. Ils fonctionnent de façon opposée : quand l'un fonctionne, l'autre est mis à l'arrêt. Ce qui veut dire que l'attachement permet aussi l'exploration et en ce sens



permet l'ouverture au monde, va permettre aux enfants de faire des apprentissages. Et donc c'est cette capacité de l'enfant à s'investir dans les apprentissages qui est conditionnée par la capacité des adultes à protéger et à sécuriser l'enfant. La sécurité affective repose en grande partie sur la disponibilité et les réponses des adultes aux besoins de proximité et de réconfort. Ces relations se mettent en place progressivement, ne sont pas innées, mettent du temps à se construire, vers l'âge de 7 mois.

Il y a **quatre catégories de l'attachement** :

- **L'attachement "sécurisé"** représente la qualité de l'attachement d'environ les 2/3 des enfants de la population normative. Le système d'attachement fonctionne bien, avec une réponse adéquate du parent qui permet à l'enfant d'être sécurisé et d'explorer.
- **L'attachement "insécurisé évitant"** concerne environ un enfant sur cinq. Cela concerne des enfants qui sont dans l'évitement du parent. L'enfant met au point une désactivation de l'attachement du parent.
- **L'attachement "insécurisé ambivalent-résistant"** : cela représente environ un enfant sur dix. Cela concerne des enfants qui vont hyperactiver leur système d'attachement en hyperactivant la recherche de proximité avec le parent. Cela concerne des enfants qui sont entourés d'un parent avec une réponse incohérente, parfois disponible, parfois pas.
- **L'attachement "insécurisé désorganisé-désorienté"** est le plus représenté chez les enfants placés. Cela représente seulement 5 à 15% des enfants de la population normative (mais plus de 50% des enfants au sein des institutions de la protection de l'enfance). Le comportement est issu d'une stratégie qui vise à se protéger de l'adulte, de la figure parentale ; avec des comportements parfois violents ou agressifs vis-à-vis de l'adulte, ou avec des comportements de soins comme si l'enfant devait prendre soin du parent avec une inversion des rôles, laissant croire qu'en soignant l'adulte, celui-ci ne se retournera pas contre l'enfant, ne sera pas violent avec lui. On retrouve là les résultats des phénomènes de maltraitance ou de négligence, ce qui met les enfants dans une situation paradoxale avec une recherche de protection auprès d'un adulte qui peut être aussi une menace pour leur sécurité.

Les **facteurs explicatifs de la qualité de l'attachement** sont d'abord la qualité des interactions et la sensibilité des figures d'attachement, le tempérament de l'enfant et les caractéristiques des figures d'attachement et leur état d'esprit à l'attachement. Les autres facteurs sont la fréquentation et les qualités des modes d'accueil, les conditions de vie et les événements stressants, les événements traumatiques liés à l'attachement tels que la maltraitance, les négligences, le deuil ou la séparation des parents, mais aussi les relations entre les parents.

**La multiplicité des relations d'attachement** repose sur une théorie et des recherches qui se sont d'abord focalisées sur la mère, avec une vision monotropique de l'attachement.

Trois modèles ont permis de rendre compte de l'organisation des relations d'attachement :

- hiérarchique (avec une relation privilégiée avec une influence plus importante sur le développement de l'enfant),
- intégratif (basé sur des relations qualitativement indépendantes, des modèles spécifiques et des effets similaires sur le développement de l'enfant)
- indépendant (avec des effets différents sur le développement de l'enfant).

Il y a donc une coexistence de modèles spécifiques et d'une représentation générale des relations d'attachement : l'ensemble des relations d'attachement contribuent à leur manière à la sécurité affective, au développement et au bien-être des enfants.

**L'utilisation de la théorie de l'attachement dans les tribunaux** est un défi d'envergure puisqu'il s'agit de mettre d'accord 70 spécialistes de l'attachement. Cela repose sur un article de consensus, mais pour lequel des divergences subsistent, notamment sur la question de l'évaluation et de son intérêt au niveau individuel, et sur l'importance de la relation avec la «

principale » figure d'attachement au cours des premières années de l'enfant. Le concept d'intérêt supérieur de l'enfant est un standard dans les décisions des tribunaux compétents en matière familiale. Liberté est donnée aux tribunaux de déterminer ce qui constitue l'intérêt supérieur de l'enfant. Cela requiert également des pratiques éducatives optimales ou adéquates. Il est parfois nécessaire de recourir à des experts afin que les décisions soient fondées sur des théories avec un statut scientifique élevé. La théorie de l'attachement occupe désormais une place grandissante dans les tribunaux, au regard de l'importance de la famille et des relations avec les parents (CIDE) et des liens avec la qualité des soins prodigués par les adultes et le développement ultérieur de l'enfant.

Il reste cependant un certain nombre de **malentendus liés à la nature de l'attachement**. Il faut en effet distinguer l'attachement de la qualité de l'attachement. De même, l'observation de comportements isolés ne suffit pas pour évaluer la qualité de l'attachement. D'autres malentendus subsistent quant à la multiplicité des relations d'attachement. Les enfants développent un réseau de relations d'attachement, ce qui est un atout dans le développement de ceux-ci. Et accorder la priorité à un adulte en particulier pourrait compromettre le développement des autres relations d'attachement. Au niveau individuel, la qualité de l'attachement n'est ni un indicateur de la qualité des soins prodigués ni un prédicateur fiable de son développement ultérieur. La sécurité de l'attachement n'est pas synonyme de santé psychologique et n'équivaut pas à l'intérêt supérieur de l'enfant. L'insécurité et la désorganisation de l'attachement n'entraînent pas toujours des difficultés ou le développement de psychopathologies et ne constituent pas des troubles de l'attachement.

En termes de recommandations, il existe **trois principes fondamentaux** : le besoin d'une figure d'attachement familiale non violente et non négligente, le besoin d'une relation stable et de soins « suffisamment » bons et l'atout que représente la constitution d'un réseau d'attachement. Plus que la qualité d'attachement, ce qu'il faudrait évaluer, c'est la capacité de l'adulte à sécuriser l'enfant et surtout à évoluer dès lors qu'il y a des pratiques parentales défaillantes.

Des enfants peuvent être sécurisés, y compris dans des foyers d'accueil d'urgence, à partir du moment où il y a un engagement émotionnel de la part des professionnels. Tout cela doit être accompagné en préparant l'enfant à l'entrée au foyer mais aussi au moment du départ. Il faut aussi du temps pour une plus grande stabilité des parcours, du temps pour observer pour bien comprendre les besoins des enfants et leur apporter un sentiment de sécurité, et du temps pour instaurer une véritable relation de confiance.

---

### **Regards croisés : comment accueillir l'urgence ?**

**Patricia GEOFFROY - Responsable de la cellule enfance en danger et urgence, Conseil Départemental Coté d'Or**

**Gisèle DELCAMBRE : Magistrate au Tribunal pour enfants de Lille**

**Yacine NABILI : Éducateur spécialisé, coordonnateur du service d'accueil d'urgence de l'Escale**

**Isahia : Jeune accueilli à l'Escale**

**Question : On va peut-être commencer par un peu mieux connaître Isahia ?**

**Isahia :** *J'ai 17 ans. Je suis au Foyer d'urgence à l'Escale.*

*Je suis partie pour faire un CAP dans le bâtiment en spécialité carrelage. J'essaye de trouver une formation qui pourrait me former à ce métier.*

**Question : Depuis combien de temps êtes-vous accueilli au Foyer de l'escale ?**

**Isahia :** *Depuis deux mois et demi.*

**Question : est-ce que ça vous paraît long ou court ?**

**Isahia :** *ça ne me paraît ni long ni court.*

**Question : quel souvenir avez-vous du jour de votre arrivée ?**

**Isahia :** *Ce n'est pas facile, quand tu vas dans un foyer ce n'est pas le plus beau jour de ta vie mais il faut faire avec. Il y avait un peu de tristesse, on ne sait pas trop ce qu'il peut s'y passer, on est avec d'autres jeunes, le premier jour souvent on est renfermé on essaye de prendre des repères.*

**Question : est-ce qu'il y avait un peu de soulagement malgré tout à ce moment-là ou est-ce que l'inquiétude dominait ?**

**Isahia :** *Quand tu arrives tes éducateurs te rassurent le plus possible, ils nous expliquent bien et ils sont là pour nous. Quand je suis arrivé c'est mon éducateur Adrien qui est venu me voir et qui m'a expliqué les choses. Les foyers c'est souvent mal vu, mais c'est vrai qu'il a été très rassurant. Quand tu arrives le premier jour, tu ne sais pas sur qui tomber.*

**Question : Il serait intéressant d'aller voir là où commencent les situations d'urgence, là où sont déposés les éléments d'inquiétude, les situations de risque et de danger : aux CRIP. Comment appréhendez-vous ces situations et qu'est ce qui caractérise ces situations d'urgence ?**

**Patricia Geoffroy :** *En Côte d'Or on a une CRIP qui réalise également les placements en urgence et certaines évaluations en urgence. On a une continuité de l'intervention de l'information préoccupante à l'évaluation en urgence, à l'ordonnance de placement administratif en urgence. Une CRIP comme dans le département en Côte d'Or c'est presque 3000 situations entrantes. Ces informations entrantes débouchent sur 25 évaluations en urgence et sur environ 120-130 mesures de placement en urgence pour une année. L'urgence n'est donc pas l'entrée principale d'une CRIP mais elle peut être présente et nécessiter une réponse immédiate c'est-à-dire qu'on ne peut pas la différer, l'enfant étant en danger et devant être éloigné de sa famille. L'urgence est donc une des dimensions de la protection de l'enfance. Il est très important que les organisations départementales aient pensé l'organisation de la gestion de l'urgence car elle vient répondre à la protection immédiate de l'enfant et est un outil essentiel de protection des maltraitances.*

**Question : Madame DELCAMBRE, pouvez-vous nous donner quelques éléments juridiques en lien avec ces situations d'urgence ?**

**Gisèle Delcambre :** *Le juge des enfants prend une décision dans l'intérêt de l'enfant quand l'enfant est en danger ou que ses besoins ne sont pas pris en compte de façon adaptée par les titulaires de l'autorité parentale. Quand on est en situation d'urgence il s'agit de protéger l'enfant d'une situation de danger qui fait qu'on ne peut pas le laisser dans son milieu familial. Dans ces situations d'urgence, le cas le plus classique est qu'une ordonnance de placement provisoire (OPP) soit prise par le Procureur de la République suite à la réception d'une note d'évaluation de la CRIP, d'un établissement scolaire, d'un établissement hospitalier qui estime que l'enfant est en situation de danger. Le procureur prend alors une OPP et saisit le juge des enfants qui doit, dans les 15 jours de sa saisie, convoquer toutes les parties à la procédure c'est-à-dire les parents, l'enfant ainsi que le service qui a été à l'origine de l'OPP prise par le procureur de la République. Dès lors le placement peut être renouvelé ou non renouvelé. S'il est renouvelé, l'enfant est dès lors placé à l'aide sociale à l'enfance ou auprès d'une personne de la famille. Le juge des enfants va également examiner le maintien des liens parents enfants. Dans le cas de situations que nous suivons déjà en AEMO, par exemple, il peut se produire une dégradation de la situation telle qu'il faille ordonner le placement de l'enfant et dans cette*

*hypothèse c'est le juge qui prend une ordonnance de placement provisoire à charge pour lui de convoquer l'ensemble des parties pour qu'il y ait un débat contradictoire. Au judiciaire ce qui est important c'est que les parties peuvent s'exprimer à travers un débat contradictoire, être assistées d'un avocat et elles ont également un droit de recours.*

*Pour finir, une décision prise pour un tribunal pour enfants est de maximum deux ans mais la plupart du temps la durée de la décision est d'une année. Il est aussi possible d'ordonner parallèlement d'autres mesures telles que des MJIE. Ces décisions, une fois prononcées, sont directement applicables et révisables. Sur le département du Nord, lorsqu'il y a un placement urgent, les enfants sont souvent orientés pendant environ trois mois sur un accueil non pérenne afin d'essayer de rechercher un accueil qui réponde à la problématique de l'enfant. Le placement n'est pas toujours effectif, certains placements mettent des mois à devenir effectifs par manque de place ou d'établissement adapté.*

**Question : l'urgence s'articule avec les ressources du dispositif mais avant d'aller voir les dysfonctionnements et les manques du dispositif intéressons-nous à la place de l'enfant dans ce dispositif. Quelle est votre approche vis à vis de l'enfant ?**

**Patricia Geoffroy :** *il faut rappeler que les situations d'urgence sont particulièrement attentatoires aux droits et libertés. Si elles sont autorisées, elles sont exceptionnelles et privent la famille du débat contradictoire, de ce temps d'échange avec l'enfant. Ce dispositif n'est enclenché qu'en cas de situation exceptionnelle. Normalement le circuit de l'évaluation des IP, plafonné à trois mois depuis la loi de 2016, a vocation à répondre assez vite à la caractérisation du danger et à évaluer la mesure à mettre en place pour faire cesser ce danger. Le législateur indique que quand l'enfant présente des caractères particuliers de vulnérabilité ce délai doit donc être raccourci. On a donc la possibilité avant d'être dans l'exécution de l'urgence d'évaluer de façon rapide.*

**Yacine Nabili :** *Dans le cadre de l'urgence, l'accueil est très important, l'arrivée joue énormément. On distingue deux types d'accueil :*

- *Les primo arrivants : les jeunes ne sont pas connus des services sociaux ;*
- *Les réorientations : les enfants ont déjà un parcours institutionnel.*

*On prépare le jeune à l'audience, on prend contact avec les services de l'ASE et un travail spécifique concerne aussi les mineurs en fugue puisqu'il nous incombe d'organiser leur rapatriement.*

*Il faut aussi distinguer les modalités d'accueil : on parlait de l'OPP mais on peut aussi parler des accueils provisoires établis entre le lieu d'accueil et le service gardien, c'est-à-dire que la mesure n'est pas judiciairisée et repose sur l'accord des parents. C'est le cas pour Isahia où il y a une nécessité au niveau de l'éducation et de l'accompagnement sur certains volets.*

**Question : Quelles sont les pratiques spécialisées d'une situation d'urgence ?**

**Patricia Geoffroy :** *Il existe plusieurs cadres juridiques. Dans l'esprit, l'urgence c'est une ordonnance de placement provisoire, issue du Procureur de la République ou du juge des enfants. Or, d'autres modalités existent dans certains départements. C'est par exemple le cas du « 72h ado », mesure de prévention permettant l'accueil immédiat d'un enfant dans une situation de danger parce qu'il a abandonné le domicile familial. C'est un dispositif beaucoup plus souple qu'une ordonnance de placement provisoire et les services départementaux ont tout intérêt à pouvoir user des dispositifs de degrés très différents en termes d'évaluation et d'accompagnement. En Côte d'Or par exemple, les fugueurs sont toujours pris en charge dans le cadre du recueil provisoire (article L223-3 du CASF) qui prévoit qu'en cas d'urgence, lorsque le représentant légal est dans l'impossibilité de donner son accord, l'enfant soit recueilli provisoirement dans un délai maximal de 5 jours avant de devoir prévenir le Procureur de la République. Une grande diversité de dispositifs existe, dispositifs encadrés par la loi en termes*

de durée notamment et assortis de garanties : information immédiate du détenteur de l'autorité parentale ou du Procureur de la République.

**Question : Qu'est-ce qui caractérise, dans le travail que vous opérez, votre approche ? Quelles sont les attentions particulières que vous avez lors de l'accueil et des premiers jours ? Qu'est-ce qui compte dans votre présence auprès des jeunes ?**

**Yacine Nabili :** *Avec ma nouvelle prise de fonction en tant que coordonnateur, j'accompagne l'équipe éducative avec le cadre socio-éducatif à avoir une certaine prise de recul en raison des diversités d'accompagnement. L'accueil est essentiel : les premiers mots et la gestuelle sont très importants. La prise en compte de l'âge est également primordiale : un enfant de 12 ans ne sera pas pris en charge de la même manière qu'un adolescent de 17 ans. L'accueil, l'évaluation et l'accompagnement éducatif varient au cas par cas et en fonction du public. Il s'agit avant tout de répertorier les besoins essentiels : troubles de l'alimentation ou du sommeil, capacité à s'alimenter, etc. L'analyse du comportement de l'enfant, en lien avec la psychologue, est essentiel dans l'accompagnement. En effet, si un enfant accueilli dans le cadre de l'urgence n'accepte pas le placement, l'accompagnement pourrait se trouver mis en échec.*

**Question : Isahia, lorsque votre éducateur vous a accueilli, comment cela s'est déroulé pour vous ? Comment s'est opérée cette rencontre ? Comment avez-vous fait connaissance avec les autres jeunes ?**

**Isahia :** *Je suis arrivé dans son bureau, et il m'a expliqué comment l'établissement fonctionnait en lien avec les autres membres de l'équipe. Ils m'ont montré ma chambre individuelle et m'ont fait visiter les étages, les extérieurs, etc. La rencontre avec les autres jeunes s'est faite assez rapidement et naturellement ; je vais facilement vers les autres.*

**Question : Il nous manque peut-être le point de vue des parents, peut-être plus délicat à recueillir. Quel ressenti peuvent-ils avoir dans le cadre d'une procédure d'urgence et comment ce type d'évènement peut-il être vécu ? Quel est votre point de vue et qu'est-ce qu'on repère ?**

**Gisèle Delcambre :** *En tant que juge pour enfants, on doit systématiquement travailler dans l'adhésion, essayer de recueillir celle des parents. Lors d'une décision de placement en urgence, c'est plus difficile que lorsqu'elle est prononcée dans un contexte moins tendu. Pourquoi la place des parents a-t-elle tant d'importance ? Pourquoi travailler l'adhésion ? Car le placement n'est pas une finalité en soi et le but du placement est d'être levé. Pour que l'on puisse envisager un placement, il faut pouvoir travailler sur ses motifs, avoir des parents en capacité d'entendre ces motifs, de se remettre en cause et de questionner leurs postures. On voit aussi arriver des parents qui sont soulagés par la mesure de placement en ce qu'ils ont conscience d'être démunis et de ne pas avoir la réponse idoine s'agissant de la problématique de leur enfant et des actes qu'il peut causer. Tout est possible, chaque situation est spécifique : chacun apporte son parcours personnel et il faut pouvoir s'adapter et l'entendre. L'écoute est essentielle : préserver la parole des parents c'est préserver leur place et faire avancer le travail autour de la parentalité qui pourrait être fait par la suite. On travaille en partenariat à partir de ce qui se passe, se dit et s'échange.*

*S'agissant de la place de l'enfant, la notion de discernement est très importante sous ces aspects. Évidemment, la place dans une audience d'un tout petit qui n'a pas accès à la parole pourrait être questionnée, moyennant quoi il peut arriver qu'il soit important de le rencontrer. Un exemple me vient d'une petite fille de 9 mois placée en urgence à la naissance, et dont la mère disposait d'un droit de visite médiatisée qu'elle n'a pas du tout exercé. Le jour de l'audience, cette petite fille qui n'avait pas vu sa mère depuis plusieurs mois s'agitait en tendant les mains à destination de sa mère. C'était particulièrement bouleversant.*

*En outre, concernant le placement familial, je souhaiterais revenir sur un élément important : constat est fait que l'application des lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016 est loin d'être exhaustive et satisfaisante. Le projet de loi actuel est donc plein d'espoir. En tout état de cause, dans ce projet de loi, l'accent est mis sur le placement familial, dans des termes tels que l'on s'est posé la question de savoir s'il ne s'imposait pas au juge des enfants le fait de d'abord privilégier le placement familial avant de confier l'enfant à l'ASE. Tout est une question d'évaluation : l'évaluation faite en amont de la décision de placement est essentielle. Plus elle est précise et comporte des éléments, plus le juge des enfants essaiera de rendre une décision conforme à l'intérêt de l'enfant. Aussi, entre le moment où la décision de placement est prise et le temps de l'audience, il est important que le juge des enfants puisse avoir une évaluation lui expliquant comment le placement s'est passé afin d'orienter la décision qu'il prendra.*

**Question : Vous avez évoqué la nécessité, au moment de l'évaluation, de repérer les compétences parentales. Trouvez-vous que la formation initiale ou continue qui peut être faite est suffisante pour approcher cette notion complexe ? Les outils et méthodes sont-ils suffisants ?**

**Patricia Geoffroy :** *Pour rapidement revenir en arrière, le fait de savoir donner l'information à la famille et de recevoir le cas échéant la colère fait partie des compétences d'une équipe spécialisée sur le traitement de l'urgence. Cependant, en protection de l'enfance, demeurent souvent des « difficultés à dire », malgré la préparation par les équipes du placement. Il s'agit d'une réelle compétence et aussi d'un critère de pénibilité ponctuel pour ces professionnels.*

**Gisèle Delcambre :** *Pour compléter, lorsque l'on prononce des mesures de placement, la place des professionnels est parfois très difficile. En effet, des liens de confiance avec la famille se sont noués et dans certaines situations, lorsque le placement est prononcé, cela peut être vécu par les parents comme une trahison.*

**Patricia Geoffroy :** *C'est discutable en ce qu'au fond les familles sont conscientes qu'elles ont besoin d'être aidées. Il faut pouvoir parvenir à un échange suffisamment vrai et authentique : même si la famille souffre d'injustice profondément, elle s'apaise. Sur les compétences parentales, les références manquent. Il n'y a pas suffisamment d'outils de référence ou des démarches de consensus telles qu'elles peuvent exister sur les besoins de l'enfant.*

**Question : Dans le service, y'a-t-il des visites de parents, des temps partagés ?**

**Isahia :** *Les parents viennent quand ils veulent au foyer.*

**Yacine Nabili :** *Cela reste du cas par cas. La parentalité est un sujet compliqué dans le cadre de l'urgence et dépend de la situation. Par exemple, une jeune primo-arrivante a été accueillie récemment et entretenait des rapports conflictuels avec ses parents. Au niveau fonctionnel (vêtements, affaires scolaires), le conflit de loyauté qui peut se créer peut rendre difficile l'accès à de tels vivres de première nécessité. A l'inverse, certains parents peuvent vivre un soulagement dans l'aide apportée par les professionnels et le lieu d'accueil.*

**Question : Où est-ce qu'en tant que professionnel, vous trouvez de la ressource et des appuis afin de faire face aux difficultés qui se présentent à vous ? Quelle organisation ou travail d'équipe avez-vous afin de vous aider à conserver le sens de votre intervention auprès des enfants et parents ?**

**Yacine Nabili :** *Les réunions de service permettent de maintenir une ligne conductrice. Aussi, le travail en équipe pluridisciplinaire, dont celui avec la psychologue et les infirmières, est essentiel sur tous les aspects, notamment la santé des enfants. Puis, la remise en question : les échanges avec les différents membres de l'équipe éducative lors des temps de relais, les questionnements sur les épisodes de la journée permettent de rassurer certains*

*accompagnements. Enfin, les formations internes, du type "gestion des phénomènes de violence à travers la communication", et les groupes d'analyses de pratique sont indispensables pour la remise en question.*

**Question : Isahia, entre jeunes, parlez-vous des situations difficiles que vous avez vécues ? Est-ce que c'est parfois impressionnant ?**

*Isahia : Bien sûr, on discute entre nous. Chacun vient avec son histoire même si nous ne rentrons pas dans les détails. Chaque personne a eu son parcours difficile. Pour certains il est vrai que c'est impressionnant car on se demande comment un enfant de cet âge a déjà vécu tant de difficultés. Après on ne va pas tout le temps parler de ce que l'on a vécu. On ne va pas tant parler du passé, mais plutôt de comment on va avancer et de comment demain sera meilleur.*

**Patricia Geoffroy :** *La relation d'aide est extraordinaire. Elle nous place dans des situations hors-normes et en même temps très proches de la réalité, de ce que nous vivons en tant que parents. C'est aussi une découverte incroyable des compétences des enfants, de leur façon de nous écouter, de se manifester et de comprendre ce que nous souhaitons mettre en place pour eux. C'est une expérience formidable.*

**Gisèle Delcambre :** *Il ne faut pas oublier de parler des fratries. Il n'y a pas beaucoup d'établissements qui accueillent des fratries en urgence. Cela ajoute de la violence à la séparation.*

**Question : Comment Isahia vit l'idée que le foyer d'urgence ne sera que provisoire et qu'il devra bientôt vivre une nouvelle séparation ?**

*Isahia : Je ne suis pas spécialement inquiet, je suis confiant.*

**Question : Mme la Juge, avez-vous suffisamment d'informations pour prendre une décision éclairée suite à l'audience ?**

**Gisèle Delcambre :** *Cela est très variable. Cela dépend de la façon dont les acteurs s'impliquent. Il arrive que le Parquet prononce des décisions de placement provisoire sur la base de procès-verbaux dans le cadre d'enquêtes préliminaires qui sont diligentées par les enquêtes de police. Cela est très compliqué pour nous en terme d'évaluation puisque l'ordonnance arrive avec des extraits de procédure (audition de parent, d'enfant...) et nous n'avons pas de regard tiers. Si l'enfant est confié à l'aide sociale à l'enfance, nous pouvons demander une évaluation courte.*

**Question : Pourquoi les assistants familiaux n'ont-ils pas une place similaire à celle des éducateurs lors des jugements puisqu'ils vivent au quotidien avec l'enfant ?**

**Gisèle Delcambre :** *C'est une bonne question. Comme les maisons d'enfant, les assistants familiaux ne sont mandatés judiciairement par la décision du tribunal. L'enfant est confié à l'aide sociale à l'enfance qui reçoit un mandat judiciaire et qui ensuite désigne une structure habilitée, un ou une assistant(e) familial(e) qui est son ou sa salarié(e). Le fait que ce soit des salariés empêche que l'on puisse les entendre et cela afin de ne pas les mettre en difficulté.*

**Question : Situation où les parents demandent un 7ème renouvellement. Y a t'il une possibilité ou un intérêt à judiciariser la procédure ?**

**Patricia Geoffroy :** *Oui et non. Non, car la loi de 2007 a fait comme critère de partage entre le judiciaire et l'administratif la question de l'adhésion de la famille, son refus ou bien l'impossibilité à faire évoluer la situation. Le fait qu'une famille demande le renouvellement de*

*l'accueil provisoire n'est pas un motif de saisine du juge des enfants. Par contre, le législateur dit également que les services de protection de l'enfance doivent être préoccupés par la question de la continuité du parcours de l'enfant. Un renouvellement annuel pose tout de même la question des capacités parentales et la nécessité d'aller vers d'autres formes de suppléance plus pérennes comme par exemple la délégation d'autorité parentale. Tout est question d'évaluation.*

**Question : Que pensez-vous du placement des adolescents de plus de 17 ans notamment lorsqu'il n'y a aucune adhésion et que c'est plutôt pour répondre à la demande des parents ?**

**Yacine Nabili :** *Le travail de l'éducateur est de justement trouver l'adhésion. On a le devoir d'essayer mais pas le devoir de réussite. A 17 ans, il y a beaucoup d'enjeux qui se jouent. Ce sont des enfants qui restent dans le besoin. L'éducateur doit se mobiliser avec l'aide de partenaires en fonction des problématiques rencontrées.*

**Patricia Geoffroy :** *La demande des parents ne suffit pas. Il y a un problème d'adhésion mais la demande des parents ne fait pas nécessairement leur défaillance.*

**Gisèle Delcambre :** *Le placement est motivé par l'intérêt de l'enfant et par sa situation propre.*

**Question : M. Nabili, avez-vous travaillé dans votre département sur "l'album de vie" ou un outil de cet ordre ? Si oui, l'avez-vous mis en place avec contribution de votre établissement ?**

**Yacine Nabili :** *C'est un outil qui n'est pas connu en unité d'urgence. Cela peut donner du sens mais après l'audience, selon moi.*

**Question : La prise en charge d'un MNA est-elle la même en foyer d'urgence comme elle le serait pour un autre enfant ?**

**Gisèle Delcambre :** *Le MNA est un mineur comme les autres mais en fait ce n'est pas un mineur comme un autre. Quand il est repéré sur un territoire, il fait l'objet d'une évaluation pour déterminer notamment son âge. S'il est mineur, le département, chargé de l'évaluation, saisit le procureur de la république pour demander une ordonnance de placement provisoire. Dans le meilleur des cas, le mineur sera orienté vers une structure qui peut être parfois pérenne ou pas. Dans les situations les plus extrêmes, sur des territoires où la question des MNA est prenante, des orientations en urgence peuvent se faire vers des structures hôtelières. Avec la nouvelle loi de protection de l'enfance, ces orientations ne devraient plus avoir lieu sauf qu'il y a déjà des exceptions. Les questions qui se posent avec la prise du MNA ce sont les questions de l'insertion scolaire, du bilan de santé... Il y a des MNA qui arrivent très abimés, ils ont été agressés, parfois mutilés. Les évaluations doivent être faites très vite. Le temps est très compté pour leur permettre d'accéder à une formation professionnelle qui soit reconnue et qui leur permette de prétendre à un titre de séjour une fois majeur.*

---

## **VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021**

### **Eric DELEMAR - Défenseur des enfants**

Discours :

Point sur le rapport annuel du Défenseur des enfants "Santé mentale des enfants, le droit au bien-être".



Prendre le temps devrait conditionner une vraie politique de l'enfance : prendre le temps de l'enfance. Ainsi les termes de droit et de temps pourraient être utilisés comme des synonymes : droit de l'enfant et temps de l'enfant ; droit d'être entendu et écouté et temps de l'écoute ; droit au développement et temporalité du développement, et il en irait ainsi pour le temps de l'insouciance et le temps du jeu.

Présentation du rôle du Défenseur des enfants :

- 5 domaines de compétences :
  - o les relations des usagers avec les services publics
  - o la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité
  - o le respect de la déontologie de la sécurité par les forces de sécurité publique et privée
  - o l'orientation et la protection des lanceurs d'alerte
  - o la défense et la promotion des droits de l'enfant.

Ces 5 champs de compétences confondus représentent plus de 100 000 saisines traitées en 2020. Le Défenseur rétablit les personnes dans leurs droits, rend des décisions à destination d'établissements, d'institutions, de collectivités et aux ministères concernés. Il formule également des propositions de réforme au Parlement (64 en 2020) et lui rend des avis.

Le second champ des interventions concerne la promotion des droits : promotion de l'égalité et de l'accès aux droits auprès d'un large public et professionnels en mettant à disposition de l'Education nationale, des professionnels de santé, du médico-social et de la protection de l'enfance, des programmes pour permettre aux plus jeunes de connaître et de faire valoir leurs droits (programme Educadroit et dispositif de nos jeunes ambassadeurs des droits entre autres).

Le Défenseur des enfants reçoit environ 3000 saisines par an, la protection de l'enfance en étant le premier motif devant les discriminations faites aux enfants, les difficultés d'accès à l'éducation du fait d'un handicap ou encore les refus d'inscription scolaire pour des enfants de la communauté des gens du voyage ou des mineurs non-accompagnés. Le troisième motif de saisine concerne la justice familiale.

La médiation inter-institutionnelle est systématiquement privilégiée lorsque la situation le permet pour rétablir les personnes et les enfants dans leurs droits et ainsi éviter des procédures plus longues devant les tribunaux. Lorsque ce n'est pas possible, une instruction est lancée : le bienfondé de la saisine est observé au regard du droit et de l'intérêt supérieur de l'enfant.

La responsabilité des adultes qui entourent les enfants est double : protéger et éduquer. Il s'agit pour eux d'apporter les soins et le temps des soins sans lesquels l'enfant ne peut ni grandir, ni apprendre, ni s'épanouir.

Droit à la protection, droit à l'éducation, droit à la santé, droit au loisir... Ces droits sont indissociables et interdépendants. La reconnaissance de cette interdépendance forme la considération de l'intérêt supérieur de l'enfant qu'il faut comprendre comme la recherche de son meilleur intérêt dans une situation donnée. Autrement dit, il n'y a pas d'intérêt supérieur de l'enfant si on ne met pas l'enfant dans les bonnes conditions de son développement.

Aujourd'hui, la parole de l'enfant demeure absente alors que le droit de l'enfant à participer aux décisions le concernant conditionne bien d'autres de ses droits. A chaque fois que la parole de l'enfant est écoutée et son expression recherchée, celui-ci est davantage protégé contre toute forme de violence et s'il est associé aux prises de décisions relatives à sa situation, il pourra en éclairer la compréhension et favoriser le respect de son intérêt supérieur.

Pour rédiger le Rapport, 600 enfants ont été entendus et une quarantaine d'auditions menées auprès de professionnels de santé, médecins, infirmiers et psychologues scolaires, inspecteurs d'académie, enseignants, professionnels des CMPP et CAMSP, pédopsychiatres,

pédiatres, magistrats, travailleurs sociaux, directeurs d'établissements. Les enfants et adolescents audités ont principalement mis en avant le sentiment de ne pas avoir été suffisamment écoutés ou entendus pendant la crise sanitaire. Or, le temps des enfants n'est pas celui des adultes : un an de crise sanitaire est particulièrement long et s'il faut certes protéger les enfants de la crise Covid, il faut d'autant plus les protéger des conséquences de celle-ci sur leur développement.

Trois priorités doivent aujourd'hui être déployées en direction du travail social :

- rendre les métiers plus attractifs
- mieux former les professionnels
- retrouver du pouvoir d'agir.

### **Restitution des 4 ateliers de la veille**

Par les élèves-directeurs D3S de l'EHESP

Les élèves directeurs de l'EHESP ont présenté, sous forme de saynète, le parcours d'une jeune fille, Lolita, arrivée en établissement suite à un abandon alors qu'elle n'était qu'un bébé. Lolita grandit en foyer et fait paraître, à chaque moment de sa vie, ses émotions par un comportement parfois difficile mais souvent plein de tendresse. Les adultes et professionnels qui entourent Lolita doivent accueillir l'émotion de l'enfant. A 10 ans, Lolita s'exprime au travers du jeu et ces moments partagés au sein de l'établissement contribuent au développement psycho-affectif de l'enfant et de l'adolescent. L'enfant continue de grandir et d'avoir besoin de figures d'attachement familières et non violentes et de relations stables.

Devenue adulte, Lolita a pris sa vie en main. Enceinte, elle reçoit un jour un appel d'une photographe qui lui propose d'établir un portrait d'ex-enfant placée.

Le parcours de Lolita est aussi celui de tant d'autres enfants accueillis dans nos établissements. Le temps passe, mais les enjeux demeurent : l'attention portée à l'expression des émotions et à l'écoute, la place et les bienfaits du jeu, jusqu'au temps qui passe.

---

### **Temporalité des interventions à domicile au CIUSSS - Marie-Claude LEDUC Directrice adjointe, Direction du programme jeunesse et des activités de santé publique CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal**

Si l'on fait des liens avec le terme du « temps », il s'agira de parler du temps en amont de la protection de l'enfance. Celui dans lequel on voudrait s'inscrire pour éviter le placement.

Au Québec, il existe un unique ministère pour les champs de la santé et du secteur social : le ministère de la santé et des services sociaux. Il y a de très grandes structures intégrées, tel que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) à approcher sous l'angle de la responsabilité populationnelle. Chacun des CIUSSS à travers le Québec a une responsabilité : celle de concourir à la santé et au bien-être d'une population donnée, autant dans l'aspect préventif que curatif. De plus, un CIUSSS est responsable de la hiérarchisation des soins et de l'offre de services à la population, de la femme enceinte à la fin de la vie. Une intégration totale de l'ensemble des services.

Chaque territoire a une population dont il est responsable. Pour le CIUSSS de l'Est, cela regroupe un demi-million de personnes et s'inscrit dans un contexte plus défavorisé et une sous-scolarisation - quartiers ouvriers - par rapport au reste de l'île de Montréal.

Lorsque l'on parle d'intégration des services, cela fait écho à l'intégration des établissements, qu'il s'agisse des services des Centres locaux de services communautaires, les Centres Hospitaliers et les CHSLD (équivalents des EHPAD).

Deux lois encadrent la pratique de la santé et des services sociaux au Québec : la Loi sur la santé et les services sociaux, au sein de laquelle s'inscrit le Programme « Crise Ado-Famille-Enfance » et la Loi de la protection de la jeunesse, loi d'exception.

Les Directeurs des programmes jeunesse et des activités de santé publique sont responsables de la population, de la santé et du bien-être de la femme enceinte jusqu'à environ 25 ans, des enfants de nos territoires, soit de l'ensemble de la trajectoire.

Il y a un réel parti pris afin de s'assurer d'avoir réalisé un maximum d'interventions en amont des services de protection ou de placement le cas échéant. Se pose également un enjeu de facilitation du repérage, de l'orientation, de l'accompagnement des jeunes et des familles au sein d'un tel système.

En effet au Québec, il a été considéré que la protection était extrêmement importante, au détriment du besoin de soins et services : tous les enfants avaient-ils tous besoin d'être protégés ? Ou bien les familles n'avaient-elles pas en réalité besoin d'être accompagnées dans le développement de leurs compétences parentales ? Le but étant que ceux-ci puissent s'appuyer sur une équipe de proximité, de soins, qui par la suite allait permettre que l'enfant demeure dans sa famille. De fait le Québec a souhaité inverser la tendance en capitalisant davantage sur les services de prévention, de promotion, de repérages, d'action en amont et précocement pour éviter que les situations se cristallisent.

Par exemple, dès la grossesse, il s'agit d'identifier les femmes qui évoluent dans des contextes de vie difficiles afin de pouvoir les accompagner au-delà de l'aspect purement médical et technique de l'accouchement : sont notamment travaillés les sujets en lien avec la prévention de la maltraitance et de la négligence, la bienveillance auprès des enfants, l'importance du lien d'attachement, etc.

En misant d'abord sur une hiérarchisation des soins et services, depuis l'éducation, la promotion jusqu'à l'intervention, on peut constater que dès le moment de la promotion, il est fait appel à des services universels à destination de l'ensemble des parents et futurs parents pour développer leurs compétences, avec une capacité à distinguer les signes précurseurs d'un besoin d'action. Les intervenants et familles ont à disposition du matériel adapté, des capsules vidéos, dits « auto-soins » ou « auto-services », afin de redonner du pouvoir aux familles dans leurs propres prises en charge et de permettre aux intervenants de mieux repérer celles qui seraient en difficulté ou présentant des facteurs de vulnérabilité et/ou de risque pouvant aboutir à une trajectoire qui sera plus adverse que les autres.

#### Le Programme « Crise Ado-Famille-Enfance »

Le plus précis visant les familles qui se seraient retrouvées en urgence dans des foyers ou du parent dépassé appelant les services sociaux pour demander de l'aide et ne nécessitant pas nécessairement de protection mais plutôt d'accompagnement et de solution immédiate pour résoudre la crise qu'il traverse.

Par une intervention psychosociale et de réadaptation intensive, l'objectif du Programme est de résoudre la crise, c'est-à-dire de tout mettre en œuvre pour éviter que le jeune soit placé et retiré de son milieu familial puis de mobiliser la famille afin de retrouver l'équilibre par un accompagnement à domicile.

Son fonctionnement repose sur une intervention rapide : dans un intervalle de 2 heures, des intervenants psychosociaux et travailleurs sociaux vont accompagner les familles, résoudre la crise sous une approche très intensive, deux à trois fois par semaine, pendant une courte période (quelques mois). Diversité des modalités d'intervention : intervention individuelle, intervention familiale, accompagnement dans le milieu, plan d'intervention avec le milieu scolaire, accompagnement vers des ressources, etc. Les bénéfices cliniques pour l'enfant et sa famille résident dans une aide immédiate dans les heures ou jours qui suivent.

Concernant le processus d'intervention, elle est centrée sur l'apaisement de la crise avant de travailler sur les facteurs de survenue d'une crise avec la famille afin d'en prévenir la survenue. Il s'agit de reconnaître les compétences des parents.

- Etape 1 : Apporter un soulagement pour un contrôle de la crise par une ou plusieurs interventions

- Etape 2 : Trouver une réponse appropriée à l'origine de la crise en comprenant ce qui l'a provoquée. A ce titre, l'intervention à domicile a pour avantage d'engager dans la démarche des tiers qui pourraient être plus réfractaires.
- Étape 3 : Réduire les impacts des facteurs de risques par un plan d'intervention concerté et souvent intersectoriel (école, organisme de la communauté, services de proximité, services de santé mentale et de pédopsychiatrie, etc.).

La crise est un levier de changement, une fenêtre d'opportunités pour les intervenants.

Sur l'intensité des rencontres, dans ce type de situations où l'on veut éviter un placement, il faut mobiliser les familles dans un suivi intensif avec une présence beaucoup plus forte des intervenants (2-3 fois par semaine). Ces intervenants ont donc moins de familles à soutenir mais pour celles auprès desquelles ils interviennent, ils le font de façon plus intensive.

L'équipe du C-A-F s'organise autour d'un Cabinet avec un chef de service ; un spécialiste aux activités cliniques (respect des processus cliniques par les intervenants, accompagnement de la formation et du développement des compétences) ; un agent administratif (gestion de la garde et de la plateforme d'information) ; psychoéducateur (soutien aux protocoles d'évaluation) ; 9 travailleurs sociaux et 7 éducateurs spécialisés dans l'équipe du CIUSSS de l'Est (volume variable en fonction du nombre de familles à accompagner).

Comment garantir l'accessibilité en temps réel ? Par l'intermédiaire de trois composantes : la technologie ; les partenaires ; l'organisation des services. Pour que l'ensemble fonctionne, tous les intervenants sont équipés par du matériel électronique leur permettant d'être mobiles, d'intervenir aux domiciles, d'avoir accès aux plateformes, etc. Une plateforme centralise l'ensemble sous la forme d'un guichet unique afin de faciliter la circulation des informations, notamment avec les principaux partenaires : Info Santé, Info Social (réponse téléphonique 24/7), services de police, groupes de médecine familiale, urgences des centres hospitaliers, ADPJ, etc.

Dans 62% des situations, au terme de l'intervention du programme C-A-F, les dossiers seront clos et la famille continuera son chemin sans soutien additionnel. Seulement 3% de l'ensemble débouchent sur une mesure de protection de la jeunesse

---

### **La rupture temporelle de la majorité - Pierrine ROBIN** **Maîtresse de conférences en Sciences de l'éducation et de la formation à l'Université Paris-Est-Créteil**

Souvent analysées sous l'angle de la continuité et des ruptures, les épreuves de la sortie des institutions font l'objet d'un intérêt croissant dans la littérature, et notamment dans le champ de la protection de l'enfance où l'on constate que de plus en plus de recherches qualitative et quantitative traitent de cette question.

La politique de la protection de l'enfance concerne 300 000 enfants. Cette politique d'accompagnement a été marquée par des logiques différentes. Ainsi, si jusqu'aux années 1980 on cherchait davantage à éloigner l'enfant de son milieu familial, on cherche désormais, et depuis les années 80, à travailler et à accompagner la relation plutôt que d'envisager une séparation claire et net avec les parents. Le terme de mon ouvrage « l'enfant de personne » est souvent un terme utilisé par les jeunes pour se définir et un film, scénarisé par LYES LOUFFOK à partir de son histoire, témoigne de ce souhait d'accompagner l'enfant avec son parent avec parfois les risques de moins saisir les autres formes d'attachement de l'enfant dans son parcours.

Notre recherche s'appuie sur un dispositif analytique participatif. Elle a réuni un collectif de trois chercheuses, une praticienne chercheuse, deux étudiantes, et la particularité de l'enquête a été de mobiliser 14 jeunes sortant des institutions en qualité de chercheurs pairs c'est-à-dire qu'on les a formés à la méthodologie de l'enquête et ils ont conduit avec nous l'ensemble de l'enquête jusqu'à l'analyse et la présentation des résultats.

Ainsi, nous avons travaillé sur la question de l'épreuve identitaire que représente le déplacement et qui est provoqué par un parcours en protection de l'enfance. On s'est également beaucoup intéressé aux recompositions identitaires qui s'opèrent à l'âge adulte pour les jeunes sortant de la protection de l'enfance. Aussi, nous avons cherché à comprendre comment ces jeunes parvenaient, à l'âge adulte, à unifier les expériences de vie éclatée et à se repositionner par rapport à leurs différents liens d'affiliation. Nous avons cherché à comprendre comment ces jeunes qui ont été exposés à des situations de déplacements contraints parviennent à unifier leur expérience de vie à la sortie des dispositifs et comment les dispositifs institutionnels participaient à façonner leur parcours et récit de sortie et comment ces récits pouvaient donner une lecture par le bas des dispositifs.

Ainsi notre recherche a mis en avant des parcours caractérisés par des mobilités plurielles, ces enfants étant confrontés à la mobilité spatiale, familiale et sociale. Ce sont des enfants surexposés, au sein de leur famille, à des expériences de décès et de séparation et des expériences de parenté dissociée.

Pour ces enfants exposés à des ruptures pendant l'enfance, l'entrée en placement représente une nouvelle rupture caractérisée par un avant et un après puisque l'enfant va perdre ses repères pour en retrouver d'autres. La majorité des enfants confiés vont connaître de nombreux changements de lieux d'accueil au cours de leurs parcours (en moyenne de trois à cinq).

### Une recherche participative

- **14 chercheurs pairs âgés 18 à 29 ans** : 8 hommes et 6 femmes, 12 issus des minorités. Niveau de diplôme très variés : 6 diplômés de niveau 3 (cap), 1 diplôme de niveau 4 (bac), 3 niveaux 6, 3 niveaux 7. Une expérience longue en protection de l'enfance avec divers modes de prise en charge. 4 sortis des dispositifs, 9 bénéficient encore d'un service de suite
- **36 enquêtés de 16 à 26 ans** : 15 femmes, 21 hommes, autant de jeunes de 18 à 21 ans que de jeunes de 22 à 26 ans et 5 mineurs, 20 issus des minorités, la moitié a un diplôme de niveau 4 ou plus, 7 années de placement en moyenne, âge moyen d'entrée de 10 ans, 9 entrées en placement avant 6 ans, 9 avant 13 ans, et 16 après 14 ans

Pour rencontrer ces jeunes parfois réticents à raconter leurs parcours les chercheurs pairs ont choisi de mobiliser un photolangage afin de réaliser les entretiens et de servir de base de discussion et ont laissé libre cours aux enquêtés du choix de leurs enquêteurs. Le fait d'avoir des enquêteurs qui s'engagent dans l'entretien, en partageant eux même leurs parcours permet une forme de proximité très grande entre les enquêteurs et enquêtés.

Cette méthode nous a permis d'avoir accès à des choses qui étaient finalement peu travaillées en protection de l'enfance : la question de l'amitié, des relations fraternels, de la sexualité, de la discrimination, des rapports de genre... Cette méthode permet de porter la focale sur les rapports entre enfants c'est-à-dire la socialisation horizontale et de souligner comment ces rapports entre enfants structurent l'ensemble du parcours (sortie du milieu familial, accueil, perception de la sortie).

### Résultats de l'enquête

Nous avons cherché à élaborer une typologie de parcours qui croise une typographie des lieux et une cartographie des liens, ainsi que des variables objectives (durée de placement) et subjectives (sentiment de faire famille).

**Première figure dans notre typologie : les jeunes aux liens noués.** Ils ont peu de souvenirs de leur famille de naissance et ont des parcours précoces en protection de l'enfance et stables. Ces parcours leur permettent de construire un « chez soi » dans le milieu supplétif et de cumuler des liens avec les encadrants, la fratrie, les enfants des lieux d'accueil etc. Ces liens

sont présentés comme des ressources permettant la réalisation de soi avec le sentiment de pouvoir compter « sur ».

Dans cette première figure la transition à l'âge adulte va être vécue soit en continuité soit en discontinuité. En effet, si pour certains la sortie sera vécue comme une continuité, celle-ci ayant été très fortement préparée et celle-ci permettant pouvoir rester en proximité avec les accueillants, quand ils ont pu s'inscrire dans un parcours scolaire et de formation ils ont le sentiment que cette transition n'est pas forcée mais qu'elle s'est déroulée en douceur et la perçoivent comme un moment choisi avec soin par les intervenants. Pour d'autres cette sortie va prendre la forme d'un clash et se caractérise par le délitement des liens avec les accueillants. Dans ce cas de figure ce sont souvent des jeunes pour qui le lieu d'accueil est un lieu d'ancrage et de protection mais pas de reconnaissance de soi. Ce sont souvent des enfants qui ont le sentiment d'avoir été coupé de leur milieu de naissance et vont avoir tendance à vouloir retourner vers leurs parents de naissance à la sortie du dispositif.

**Deuxième figure : jeunes aux liens détachés :** Ils arrivent très tardivement en protection de l'enfance, vers 14 ans, après avoir connu des socialisations familiales marquées par la perte et l'adversité. Ils ont le sentiment en arrivant en protection de l'enfance que c'est provisoire mais aussi souvent ils se sentent déjà adulte car ils ont souvent été parentifiés et arrivent tardivement avec déjà l'idée de la sortie de placement.

Pour ces jeunes la sortie est anticipée ou précipitée. Pour certains ils vont avoir le sentiment d'être détaché des êtres et des choses malgré la présence de figures significatives dans leur parcours, ils vont beaucoup s'investir dans leur projet scolaire, être acteur de l'aide, de leur rendez-vous et vont être dans l'anticipation et la planification et vivre cette transition comme un accomplissement.

D'autres vont vivre la transition comme une précipitation, ceux qui ont connu les milieux familiaux les plus adverses, et le passage à l'âge adulte représentera une étape douloureuse, « comme un stop » et remettront finalement leur destin dans les mains du hasard, ces derniers étant souvent dans une logique de non-recours par rapport à l'aide qui leur est proposée.

**Dernière figure : les jeunes aux liens suspendus :** ce sont les récits les plus morcelés de notre recherche. Ils ont été accueillis après 11 ans et connaissent une grande instabilité des lieux d'accueil. Dans ces parcours la famille de naissance reste l'espace de référence même si les liens ne sont pas forcément soutenant. Ils vont vivre pour certains la transition à l'âge adulte dans une forme :

- D'accompagnement : ceux pour lesquels des liens ont été préservés avec la famille de naissance ou qui arrivent à les reconstruire pendant le placement, qui trouvent des supports dans les lieux de placement. Ils ont souvent le sentiment d'être accompagnés collectivement dans un contexte gestionnaire et contraint et vont vivre le passage à l'âge adulte comme un passage vers plus de liberté.
- D'oubli : ceux qui ont connu les situations familiales les plus lourdes et complexes et vont avoir des parcours plus en zigzags. Ils vont avoir le sentiment que les institutions sont des lieux vides de sens avec des supports peu mobilisables. Ils vont souvent trouver des supports providentiels à l'extérieur des institutions familiales et supplétives et vont vivre les sorties comme brutales.

---

**De l'expérience d'un parcours vers une approche professionnelle - Jérôme BEAURY**

**Auteur du livre « Le bal des aimants ou le parcours d'un enfant placé »**

Ancien enfant placé.

Diplômé en travail social en 2007.

L'écriture de vieux souvenirs servira d'introduction à mon livre. C'est ainsi que j'ai appris que je suis gravement tombé dans un escalier, que j'ai été piqué plus de 80 fois par des guêpes, que j'ai failli me noyer à plusieurs reprises.... il faut croire que la vie tient à moi.

Puis en 2009, lors de la séparation avec la mère de mes enfants, est réapparu ce besoin de mettre du sens à mon histoire. En 2015, j'ai entrepris de reprendre et de terminer ce projet.

J'ai bien conscience que ces carences affectives ont joué un rôle tout au long de mon enfance. Alors pourquoi avoir écrit ce livre ? Combien de personnes aujourd'hui parmi nous ont été confiées ? Combien de personnes ont mis des mots sur leurs maux ? et combien d'entre elles ont publié leurs parcours ?

C'est parce que je me suis rendu compte qu'il existait peu ou pas de témoignages d'enfants placés que je me suis lancé dans cette idée.

Je vais à présent essayer de vous parler de mon vécu et de mon expérience.

J'ai été pris en charge par l'ASE jusqu'à mes 23 ans, tenant compte de mes besoins matériels, psychiques et surtout affectifs. Né dans une famille éloignée, de mes besoins les plus fondamentaux, j'hérite de carence, de violence que seuls les professionnels de la protection de l'enfance ont su déceler, puis compenser. En tenant ce discours, je ne souhaite pas minimiser ce que j'ai vécu, durant mes placements (familles d'accueils maltraitantes, violences physiques, psychologiques et sexuelles) néanmoins, j'ai rencontré durant ces vingt années, des hommes et des femmes dont le principal objectif a été de croire en moi.

En tant que travailleur social, j'ai appris qu'on ne s'improvise pas travailleur social. Nous avons besoin d'énergie, de motivation et de conviction. J'ai choisi de mettre mon énergie et mon expérience à profit en travaillant au sein du département du Calvados en tant que directeur adjoint en charge de l'ASE. J'ai pu constater la qualité de travail des agents, qui, en plus de leur temps de travail, doivent composer avec une charge émotionnelle et psychique très conséquente.

J'aurais pu faire un résumé de ces 20 ans de placement de la manière suivante : En évoquant des violences intrafamiliales, des violences institutionnelles, des violences liées à la vie en collectivité (bagarres, agressions sexuelles, viols, chantages, rackets) ...

J'aurais pu évoquer la maltraitance de ma famille d'accueil, dénoncée par une assistante de service social. J'aurais pu évoquer la violence psychologique, j'aurais pu évoquer l'inertie incessante de ma mère, j'aurais pu évoquer les délits, la délinquance, l'alcool de mon père, qui finissait en marque sur le visage de ma mère.... J'aurais pu évoquer les nombreux décès de mes anciens camarades placés. Cependant, je souhaite mettre toute mon énergie dans l'avenir plutôt que de ressasser le passé. Ma vision de mon parcours, ainsi que mon optimisme, m'amènent à voir le verre à moitié plein.

Je préfère me remémorer bien d'autres choses : la bienveillance quotidienne des travailleurs sociaux par exemple, la confiance renvoyée par les travailleurs sociaux, les mots d'encouragement, leur disponibilité et l'écoute permanente, la tolérance et la compréhension, leur humilité, et leur apprentissage.

Toutes ces expériences m'ont appris à persévérer.

J'ai couru après mon père pendant plus de 30 ans, mais je n'ai essuyé que des refus. Je devrais vivre avec le vide, jusqu'au jour où mon père m'a appelé. Il a décidé de revenir vers moi quand je m'y attendais plus. Ivre d'une vie bien remplie, et se sachant condamné. Il me donne la paix d'un deuil sans souffrance, et il ne me manque pas.

Durant toutes ses années j'ai vu des éducateurs, heureux de retourner au travail retrouver leur « même ».

Ma mère est une magicienne. Elle dispose de pouvoir que je ne vois chez personne d'autre. Elle disparaît quand j'ai besoin d'elle. Plus fort encore, elle est capable de ne pas parler pendant des heures. Elle crée chez moi une déception qui m'affaiblit toujours plus, et qui me met en colère.

C'est donc une fois sorti du dispositif, et une fois sécurisé dans ma vie personnelle et professionnelle que je décide, à 30 ans, de me tourner vers ce que je pense connaître le mieux, à savoir le travail social. Je décide donc de faire un BTS social et familial.

J'ai dû affronter beaucoup d'a priori : un homme dans la protection de l'enfance, et notamment l'assistante maternelle avec qui j'ai pu travailler ou encore, « il ne faut pas aller dans le secteur des l'ESF, il n-Ya que des femmes, tu vas t'emmerder ».

La vision que j'ai aujourd'hui de mon parcours, me permet d'avoir une vision très optimiste du parcours des autres. Je me suis toujours employé, à ne jamais mettre une personne dans une case, et bien au contraire, d'essayer d'apporter mon aide, afin de faire grandir les personnes que j'ai rencontrées. Mon parcours me permet aujourd'hui, dans le cadre de ma fonction, de prendre du recul sans pour autant être détaché.

J'ai souhaité parler de la question du savoir expérientiel. Nous évoluons dans un monde où nous priorisons le savoir-faire et savoir être. Le savoir dit du « vécu » est irremplaçable. Expérience de la vie de la rue, conduite addictive. La personne qui n'a pas vécu, ne peut que l'imaginer.

---

### **Regards croisés sur la sortie du dispositif**

**Dominique DUBOIS - Conseillère technique au CREAL Bourgogne FrancheComté**

**Jean-Luc MOUNIER - Adjoint de Direction de l'établissement ESPACES**

**Daniel PAPINEAU - Educateur spécialisé en foyer de l'enfance**

**Laura - Jeune accueillie à l'EPDSAE**

**Jean MAILLARD - Educateur Spécialisé, service «Auprès des Ados» (EPDSAE)**

**Question : Avant tout nous allons prendre du temps avec vous Laura, pour voir comment vous appréhendez l'approche de la majorité ?**

*Laura : J'aurai 18 ans pratiquement dans un an. Je fais l'objet d'un suivi AEMO renforcé. Je prépare actuellement mon CAP en alternance dans la vente et ensuite je passerai un BAC dans la vente et si plus tard je peux entamer un projet pour devenir éducatrice je le ferai. Je suis pressée car je pourrai avoir mon logement, je pourrai « faire mes trucs à moi ». A 18 ans je ne partirai pas directement, ça se prépare, il faut de l'argent. L'éducateur m'aide à faire mes démarches (aller faire un stage, passer un entretien, faire mes CV, mes lettres de motivation...).*

**Question : Entant qu'éducateur, en proximité de Laura et d'autres jeunes, quels sont les domaines que vous essayez de préparer ?**

*Jean MAILLARD : Chaque cas est particulier. Laura a un logement, elle vit toujours chez ses parents donc il n'y a pas ça à travailler pour la majorité. Pour d'autres jeunes il faut travailler l'insertion mais aussi le logement car après 18 ans l'ASE s'arrête et la protection jeune majeur n'existe plus forcément. On travaille également la question de la santé, la question familiale.*

**Question : Cet avenir proche est-il aussi discuté avec vos parents ?**

*Laura : Ça dépend. C'est mon projet donc j'ai envie de me débrouiller seule mais mes parents sont associés à mon contrat d'apprentissage et ils savent qu'après mes 18 ans j'aurai mon logement.*

**Question : Est-ce qu'il y a un contrat jeune majeur qui est préparé ou réfléchi ?**

*Laura : Mon alternance se fait sur deux ans donc je la continuerai après mes 18 ans et mon CAP se terminerai vers mes 19-20 ans et ensuite je passerai mon BAC.*

**Question : Avant de débiter la table ronde vous avez eu une question très pertinente, nous demandant à quoi ça nous amenait de nous questionner sur la vie des jeunes. Est-ce que je peux vous renvoyer cette question « à quoi ça mène d'écouter Laura et de lui poser des questions sur son avenir » ?**



**Jean MAILLARD** : *ce sont les jeunes qui nous guident le mieux sur la manière dont on doit agir et changer nos pratiques si besoin.*

**Daniel PAPINEAU** : *Chaque situation est singulière, chaque personne a une famille singulière, une personnalité singulière qui fait que seul elle peut dire de quoi elle a besoin et où elle en est aujourd'hui.*

**Dominique DUBOIS** : *j'anime un groupe de travail dans le cadre de la stratégie pauvreté sur les jeunes sortant de l'ASE, en Bourgogne Franche Comté et on a toujours associé des jeunes à nos groupes de travail et cela est très important pour sortir des représentations des professionnels. J'anime également une expérimentation d'accès à l'autonomie avec deux départements à laquelle on a beaucoup associé les jeunes par des visios et des questionnaires. On a pu recueillir l'avis d'une soixantaine de jeunes ; les jeunes sont les meilleurs ambassadeurs pour dire ce dont ils ont besoin.*

**Question** : **Dans votre pratique, rapportée à la préparation à la majorité, comment se fait cet accompagnement, qu'est-ce qui est réfléchi et qu'est-ce qu'il reste à faire ? Pensez-vous avoir tous les instruments et moyens de répondre aux besoins tels qu'ils se présentent dans leur afin de favoriser des transitions douces, qui ont du sens ?**

**Daniel PAPINEAU** : *La majorité se prépare bien avant les 18 ans, dès 15-16 ans afin de préparer cela du temps même si cela peut être vécu comme un risque. Il est très important de pouvoir comment ce travail très tôt.*

**Question** : **Quid de l'entretien à 17 ans qui a été posé par le législateur comme un point de rencontre particulier, accès sur l'autonomie ?**

**Dominique DUBOIS** : *Dans les départements de Bourgogne Franche Comté les entretiens de 17 ans ont été mis en place et on n'oublie que dans la loi de 2016, outre cet entretien de 17 ans, il y avait le projet d'accès à l'autonomie. L'entretien des 17 ans est un élément de cette démarche globale d'accès à l'autonomie, nous parlons de « cheminement d'accès à l'autonomie ». On s'appuie beaucoup sur le référentiel des sortants d'ASE élaboré en 2019 dans le cadre de la stratégie de pauvreté. C'est vraiment un cheminement qui se fait progressivement.*

*Pour revenir à une question précédente, il y a beaucoup de jeunes qui sont angoissés par cette question des 18 ans et de l'autonomie. Et ce qu'on a essayé de leur dire c'est que ce n'est pas parce qu'il n'y a plus l'ASE qu'on est tout seul : on s'appuie sur notre réseau amical, familial et professionnel au-delà des institutions. On constate aussi que les professionnels de l'ASE connaissent mal les dispositifs du secteur adulte de par la complexité de ces dispositifs ou de la méconnaissance de ces derniers. Il faudrait qu'il y ait des professionnels au sein des services de l'ASE, des services dédiés qui maîtrisent ces dispositifs.*

**Question** : **Jusqu'à quel âge pouvez-vous accompagner les jeunes ?**

**Jean MAILLARD** : *jusqu'à 18 ans. On a une prise en charge de 13 à 18 ans, c'est la législation. Les jeunes nous sont confiés de 13 à 18 ans en AEMO.*

**Dominique DUBOIS** : *le CASF dit bien que les jeunes peuvent être accompagnés jusque 21 ans et la loi qui sera examinée prochainement va pouvoir faire évoluer cela en proposant systématiquement au jeune un accompagnement jusque 21 ans. En ce moment les départements ont la possibilité d'accompagner les jeunes et non une obligation, désormais on devrait systématiquement proposer aux jeunes qui le souhaitent un contrat.*

**Question : on a parlé tout à l'heure du rôle des ADEPAP qui peut être aussi de proposer un lien social à des jeunes, êtes-vous en contact ? avez-vous des relations intéressantes avec les ADEPAP de votre territoire ?**

**Daniel PAPINEAU :** *ça arrive, mais c'est assez marginal.*

**Dominique DUBOIS :** *En 2020 on a eu une enveloppe du haut-commissaire pour structurer un réseau régional des ADEPAP sur la région (il en existait 2 et désormais 3 ont été créées et 3 l'autre vont l'être prochainement) avec l'idée de les aider à accompagner les jeunes. Certaines sont très dynamiques et proposent aux jeunes de l'aide alimentaire, de financer les forfaits téléphone, d'aider les jeunes à trouver des stages... C'est une vraie ressource pour les jeunes, un vrai soutien par les pairs. Le plan pauvreté a permis d'avoir des budgets et en 3 ans il y a eu une vingtaine d'ADEPAP de créées, ce qui n'est pas anodin.*

**Question : sur quelle dimension avez-vous le sentiment que les choses sont plus difficiles à préparer pour le jeune ?**

**Daniel PAPINEAU :** *La première chose est de sortir d'une manière « classique » de regarder ce qu'est la protection de l'enfance. Au service APMN on accompagne des 16-21 ans et on est en protection de l'enfance mais on ne protège pas des enfants. Dès qu'on nous les confie on va les mettre en contact avec la réalité : gérer un budget, gérer leur temps, faire la cuisine etc. On part d'un principe de confiance et on agit sur la base d'un rendez-vous semaine. Dès le premier entretien on leur parle de leur futur départ en leur expliquant qu'on va préparer avec eux leur départ, en les accompagnant et en prenant soin d'eux.*

*Et je reviens un peu sur les propos de tout à l'heure : il est très important de faire bénéficier le plus tôt possible d'un accompagnement personnalisé vers l'autonomie. Un accompagnement sur 2 ou 3 années c'est un temps beaucoup moins compressé et on a le temps de les habituer progressivement à faire par eux-mêmes des démarches très techniques, administratives et numériques.*

**Question : Avec vous Monsieur MOUNIER, on va avoir une attention particulière sur une double vulnérabilité, les enfants en protection de l'enfance et en situation de handicap. Vous qui avez connu les deux secteurs qu'observez-vous aujourd'hui, maintenant que vous êtes situés dans le champ du handicap adulte ?**

**Jean LUC MOUNIER :** *Il y a quelques points communs, de ce que j'observe, à ce que vivent les jeunes sortant de la protection de l'enfance. Hier, lors de l'atelier un jeune disait « la majorité c'est sauter dans l'inconnu ». Si cela est vrai pour tout le monde ce saut dans l'inconnu arrive plus tôt pour eux et chez certains il y a des moyens de se raccrocher aux branches et chez d'autres non. Ce saut dans l'inconnu donne trois types de réaction :*

- *Certains sautent avec un parachute : c'est les liens noués dont parlait Madame ROBIN ce matin ;*
- *Certains sautent en s'accrochant aux branches, c'est les liens détachés ;*
- *Certains s'écrasent au sol, c'est les liens suspendus ;*

*Lors de leur arrivée j'observe qu'ils expérimentent la liberté sans contrainte « je n'ai plus de comptes à rendre à personne ». Parmi ces jeunes, ceux qui ont le parachute vont tester la liberté et qui vont normaliser rapidement leur comportement. D'autres vont tester cette liberté et vont revenir aux sources en retournant dans leur famille. Et d'autres s'écrasent totalement, c'est les 25% de jeunes qui finissent à la rue.*

*Le point commun entre ces trois catégories c'est que ce qui va dépendre de leur capacité à gérer ce saut dans l'inconnu c'est leur réseau d'attachement. Dès lors, la question qui se pose « est ce que le dispositif de protection de l'enfance permet, tout au long de leur parcours, de nouer des liens d'attachement ». Selon moi la réponse est plutôt non. J'ai trouvé que c'était extrêmement compliqué d'offrir à un enfant de l'ASE la capacité de nouer des liens en dehors*

de ceux de l'ASE. Par exemple, une tante qui réapparaît dans la vie de l'enfant et qui souhaiterait voir son neveu placé : c'est le parcours du combattant avant que les liens se renouent avec cette tante. Autres exemples : l'enfant qui veut aller en week-end chez un copain, qui veut aller à l'anniversaire d'un copain ou partir en vacances avec les parents d'un copain. Il me semble que le système ASE ne simplifie pas la constitution d'un réseau ordinaire de relations. Et ça, parmi les jeunes que je vois arriver, ça leur manque. Au-delà des conditions matérielles et financière, l'autonomie c'est aussi des conditions psychiques d'avoir pu nouer des liens d'attachement sécurisés.

**Question : Madame DUBOIS, dans le programme d'action que vous engagez avec de nombreux professionnels sur différents territoires, qu'est-ce qui vous semble comme sujets à pousser dans les pratiques ?**

**Dominique DUBOIS :** *Sur les projets d'accès à l'autonomie on a rencontré des résistances de la part des professionnels qui ont perçu cela comme des écrits supplémentaires. Cette idée de structurer les projets d'autonomie pour n'oublier aucun domaine de la vie du jeune (santé, emploi, accès aux droits, ressources) et ce sont les jeunes qui ont verbalisé qu'ils avaient besoin de cette structuration afin de savoir où ils avaient avancé et là où ils avaient encore à avancer.*

*Il faut en effet commencer à travailler l'autonomie dès les 15-16 ans de l'enfant.*

**Jean Luc MOUNIER :** *J'ai rencontré, dans ma carrière, des jeunes majeurs qui venaient signer des contrats jeunes majeurs qui étaient tétanisés. On leur fait des contrats de 3 mois, 6 mois, et cela met les jeunes majeurs dans une insécurité. Ces contrats très courts mettent les jeunes dans une insécurité.*

**Question : Laura, pour les années qui viennent, qu'aimeriez-vous faire ?**

**Laura :** *J'aimerais voyager. Ce qui me tient à cœur est de travailler et d'avoir mon logement.*

MARIE LAURE PIQUEMAL RATOUIT > clôture, remercie etc.